

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 mai 2026

Présidence :	Mme Bénédicte DE RAEMY
Présents-e-s :	Mmes Evelyne CORMINBOEUF, Odette HABİYAKARE, Adeline PÜRRO-CHEVALLEY et Fabienne TRONO MM. José CARVALHO, Marc DECURTINS, Vincent DUTOIR, Pablo GARCIA HERRERA, Mathieu GEINOZ, Sébastien GENECAND, German GARCIA TISKA, Stéphane HILTY, Fabrice MEID, Michel MOUTON, Julian RAMAZZINA, Anthony SERRANO, Mauro TESSARI et Alan TORSSELLETTI
Excusé-e-s :	/
Conseil administratif :	Mmes Gaëlle GIUNTINI-FAVRE et Prisca WASEM et M. Christophe HOTTELIER
Secrétaire général :	M. Giuseppe UNGARO
Procès-verbaliste :	M. Grégoire FLEUROT

ORDRE DU JOUR

A.	<i>Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 30 avril 2026</i>	2
B.	<i>Communication du Bureau du Conseil municipal</i>	2
1.	Calendrier des Conseils municipaux de 2027	2
2.	Discours de la Présidente du Conseil municipal	2
C.	<i>Rapport de commission</i>	3
1.	Rapport de la commission finances et administration concernant les comptes 2025	3
2.	Rapport de la commission culture, sport et vie associative relatif à l'étude de la motion « Pour une extension des horaires d'ouverture de la piscine de Perly-Certoux »	3
D.	<i>Propositions du Conseil administratif</i>	4
1.	Projet de délibération et son exposé des motifs No 07-2026 – Règlement du Conseil municipal de la commune de Perly-Certoux	4
2.	Projet de délibération No 13-2026 – Validation des comptes 2025	5
E.	<i>Communications du Conseil administratif</i>	6
1.	Informations diverses	6
2.	Réponses aux questions	9
F.	<i>Propositions individuelles et questions</i>	9

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Bénédicte de Raemy, ci-après « la Présidente », ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Elle salue ensuite la présence de Mme Wasem, Maire, de Mme Giuntini-Favre, Conseillère administrative, de M. Hottelier, Conseiller administratif, de M. Ungaro, Secrétaire général et de M. Fleurot, procès-verbaliste.

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions prises lors de la séance du 30 avril 2026

- Procès-verbal du 30 avril 2026

M. Ramazzina indique qu'à la page 9, il manque une question qu'il a posée à Mme Wasem. Seule la réponse de cette dernière figure au procès-verbal. M. Ramazzina demande s'il est possible de réécouter la bande audio pour intégrer cette question au procès-verbal.

M. Ungaro répond par l'affirmative et propose de faire voter le procès-verbal sous réserve de cet ajout qui sera effectué ultérieurement. M. Ramazzina exprime son accord.

- **Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 30 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des voix (18).**
- Compte rendu des décisions prises lors de la séance du 26 mars 2026.

Concernant la délibération du dépôt du FC Perly-Certoux, M. Hilty fait remarquer que plusieurs personnes s'étaient étonnées de la hauteur du grillage (4 mètres). Il attend que soit bien vérifiée la nécessité de mettre un grillage de cette hauteur.

- **Le compte rendu des décisions de la séance du Conseil municipal du 30 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des voix (18).**

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Calendrier des Conseils municipaux de 2027

La Présidente rappelle que trois dates avaient été proposées pour septembre. Le bureau a retenu la date du 30 septembre.

M. Garcia Herrera fait état de conflits d'agenda pour plusieurs membres de son groupe. Il indique qu'il ne pourra pas être présent le 27 mai. En tant que président de la commission des finances, M. Garcia Herrera estime que son absence serait problématique. Il réitère sa demande de déplacer cette séance au 20 mai.

- **Par 4 voix pour, 13 voix contre et 1 abstention, le Conseil municipal refuse d'entrer en matière sur les changements de date proposés par le groupe Ensemble.**
- **Par 13 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, le Conseil municipal vote les dates proposées en l'état, y compris la séance du 30 septembre.**

2. Discours de la Présidente du Conseil municipal

Pour son dernier Conseil municipal en tant que Présidente, cette dernière remercie les conseillers de leur confiance. Elle indique que cet exercice a été un vrai plaisir pour elle, même s'il n'a pas été évident car il requiert une grande concentration, de l'écoute active et de savoir reformuler les propos et demandes de chacun. Les échanges se sont toujours tenus avec beaucoup de respect et dans une atmosphère saine, ce qui est très agréable et facilite le travail. La Présidente souligne avoir beaucoup appris, tant sur le plan personnel que politique. La Présidente remercie le Conseil administratif, ses collègues du bureau et M. Ungaro pour leur soutien dans la préparation des séances, qui ont toujours été des moments très constructifs.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

La Présidente encourage les conseillers à intégrer le bureau pour vivre cette expérience enrichissante, même si elle est chronophage. Elle garde un excellent souvenir de son discours du 1^{er} août malgré les appréhensions initiales et souhaite autant de plaisir à son successeur et aux futurs membres du bureau.

Mme Corminboeuf remercie la Présidente et lui présente un cadeau au nom du Conseil municipal.

C. Rapport de commission

1. Rapport de la commission finances et administration concernant les comptes 2025

M. Garcia Herrera propose de faire une synthèse du rapport. Il rappelle que les comptes annuels 2025 présentent un résultat excédentaire de CHF 111'075.-. La commission qui s'est réunie le 20 avril, le 6 et 13 mai s'est concentrée sur l'analyse des dépassements budgétaires, notamment un dépassement de CHF 142'840.- lié à des honoraires de mandat dans le domaine de l'aménagement. Ce recours aux mandats extérieurs s'explique par le non dépensé d'un poste équivalent dans l'équipe municipale. Un engagement a été réalisé pour permettre de faire réaliser ce travail de mandat en interne par des personnels de l'administration. Un autre dépassement à hauteur de CHF 175'000.- concerne la crèche. Il était lié aux changements d'usage, ce qui a augmenté les coûts de fonctionnement de la crèche. Ce sujet a fait l'objet d'une commission ad hoc. La commission a recommandé unanimement qu'à l'avenir, le Conseil administratif recherche l'assentiment ou l'accord de principe du Conseil municipal avant d'engager des mandats sur des projets n'ayant pas été actés en séance plénière. Il s'agit d'une réserve importante.

Concernant les recettes fiscales, M. Garcia Herrera relève que l'impôt sur les bénéfices des personnes morales est peu élevé, avec un produit de CHF 186'000.-. Il s'agit d'une baisse de 46% par rapport au budget. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est très stable.

Mme Wasem souligne une erreur dans le document à la page 2 : « Le décompte 2025 présente des coûts de CHF 1'397'715.- facturés par LGH et à charge de la commune pour 2024 » doit être remplacé par « Le décompte 2025 présente des coûts de CHF 1'397'715.- facturés par LGH et à charge de la commune pour 2025 ».

M. Garcia Herrera confirme cette modification et indique que la commission recommande à l'unanimité d'approuver les comptes 2025.

M. Hilty ajoute que la commission finances et administration, ainsi que les autres commissions, souhaitent s'approprier les budgets et être au courant de ce qu'il se passe dans leur domaine. Il souhaite éviter au maximum les situations qui engendrent des frais directs et indirects, comme le fait de payer un prestataire ou d'utiliser des ressources en interne pour des projets qui ne verront pas le jour. L'objectif est d'amener de l'efficacité avec une collaboration entre le Conseil administratif et le Conseil municipal pour que chaque centime dépensé par la commune soit mûrement réfléchi.

Mme Wasem répond que toutes les dépenses du budget ont été votées et que le Conseil municipal n'a jamais été surpris par une dépense qui n'aurait pas été connue à l'avance. Les études de faisabilité sont nécessaires et permettent de prendre des décisions, mais ne débouchent pas systématiquement sur une réalisation.

- **Sous réserve de la modification apportée en Conseil municipal, le rapport de la commission des finances et administration concernant les comptes 2025 est approuvé à l'unanimité des voix (18).**
- 2. Rapport de la commission culture, sport et vie associative relatif à l'étude de la motion « Pour une extension des horaires d'ouverture de la piscine de Perly-Certoux »**

M. Torselletti donne lecture du rapport. La commission reconnaît l'intérêt d'une réflexion à mener sur une extension des horaires d'ouvertures tout en tenant compte des contraintes techniques, organisationnelles et financières liées à son exploitation. La commission a modifié les invites de la manière suivante :

- suppression de l'ouverture d'un soir supplémentaire en semaine en raison d'un planning trop chargé ;
- création d'une plage horaire famille le samedi plutôt que le dimanche ;

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

- suppression de la mise en place d'un abonnement mensuel car les prix d'entrée de la piscine sont déjà faibles ;
- la commission invite le Conseil administratif à préciser les coûts supplémentaires d'ici à la fin de l'année plutôt qu'au premier semestre ;
- la mise en place d'une phase test est proposée dès la rentrée scolaire 2026 et non plus dès que possible.

La commission a préavisé favorablement cette motion amendée à l'unanimité.

Concernant la proposition d'un nouveau créneau le samedi matin de 11h15 à 12h15, M. Hilty demande si cet horaire n'est pas trop contraignant et s'il ne serait pas préférable de proposer un créneau le samedi matin sans préciser d'horaire pour plus de flexibilité.

Mme Corminboeuf répond que des cours occupent déjà les créneaux le samedi matin de 9h à 11h15. Seul le créneau de 8h à 9h est libre.

M. Mouton demande si des cours ont déjà lieu le samedi après-midi. Mme Giuntini-Favre répond que la piscine est libre le samedi après-midi. L'association a indiqué que le nouveau créneau pourrait, s'il y a de la demande, durer deux heures au lieu d'une.

M. Mouton demande si la plage horaire du samedi matin actuellement en discussion s'adresserait plutôt aux familles, et si la piscine serait donc dans sa modalité la moins profonde. M. Torselletti répond par l'affirmative.

- **Le rapport de la commission culture, sport et vie associative relatif à l'étude de la motion "Pour une extension des horaires d'ouverture de la piscine de Perly-Certoux » est approuvé à l'unanimité des voix (18).**

D. Propositions du Conseil administratif

1. Projet de délibération et son exposé des motifs No 07-2026 – Règlement du Conseil municipal de la commune de Perly-Certoux

Mme Giuntini-Favre souligne l'important travail fourni par la commission depuis le début de la législature, en continuité et en respectant le travail effectué par les anciens conseillers municipaux et M. Nierlé. Elle relève le travail supplémentaire réalisé avec le vade-mecum, qui a été d'une grande aide pour permettre à tous et toutes de comprendre les enjeux du nouveau règlement.

La présidente donne lecture de la délibération avant de la mettre au vote.

ADOPTION D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu l'article 30, alinéa 2, de la même loi ;

Vu le règlement du Conseil municipal actuellement en vigueur, adopté en décembre 1986 ;

Attendu qu'il convient de réviser totalement ce règlement afin de l'adapter aux pratiques actuelles et la législation cantonale en vigueur ;

Vu le projet de nouveau règlement et l'exposé des motifs annexé à la présente délibération ;

Vu le rapport de la commission ad-hoc sur le nouveau règlement du Conseil municipal de Perly-Certoux du 15 mars 2026, approuvé lors de la séance du Conseil municipal du 26 mars de la même année ;

Sur proposition du Conseil administratif,

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 17 voix « pour » et 1 abstention

D'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal de la Commune de Perly-Certoux, tel que figurant en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération ;

De fixer l'entrée en vigueur dudit règlement du Conseil municipal au 1^{er} jour du mois qui suit l'approbation du document par le Conseil d'Etat.

2. Projet de délibération No 13-2026 – Validation des comptes 2025

M. Hottelier remercie M. Ungaro qui a rempli le rôle de comptable en l'absence de la comptable officielle et qui a réussi à réaliser le bouclage dans une situation difficile et sans préparation. Il remercie également le président de la commission ainsi que tous les commissaires ayant participé. Il recommande d'approuver les comptes.

La Présidente donne lecture de la délibération avant de la mettre au vote.

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTEGRALITE

Vu l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC qui prévoit que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

Vu l'art. 19 RAC qui précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

Vu le rapport de l'organe de révision transmis au Conseil municipal recommandant l'approbation des comptes 2025,

Vu le rapport de la commission des finances qui s'est réunie les 20 avril puis 6 et 13 mai 2026,

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DÉCIDE

A l'unanimité des voix (18)

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.

2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de CHF 12'258'329.67 (dont à déduire les imputations internes de CHF 270'000.00, soit net de CHF 11'988'329.67) aux charges et de CHF 12'369'505.70 (dont à déduire les imputations internes de CHF 270'000.00, soit net de CHF 12'099'505.70) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 111'176.03. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'611'176.03 et résultat extraordinaire négatif de CHF 1'500'000.00.

3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de CHF 718'860.11 aux dépenses et de CHF 308'000.- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 410'860.11.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 69'449'773.71.

5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de CHF 1'961'344.69 dont à déduire CHF 1'500'000.00 déjà voté par le Conseil municipal avec la délibération n° 12-2025 du 18 décembre 2025. Il résulte un montant net de CHF 461'344.69 dont le détail figure au chiffre 17 de l'annexe des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, éventuellement par le capital propre, en cas d'excédent de charges du compte de résultats.

E. Communications du Conseil administratif

1. Informations diverses

a. Point de situation sur le tonne-pompe de la compagnie des SPV de Perly-Certoux et Bardonnex

Mme Giuntini-Favre informe le Conseil municipal que, suite à l'appel d'offres concernant le tonne-pompe, deux entreprises se sont manifestées.

L'entreprise Iturri a remporté ce marché. Les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires de Perly-Certoux et Bardonnex devraient avoir un tonne-pompe en bon état de marche d'ici 12 mois à partir de la signature du contrat, un délai qui pourrait être porté au maximum à deux ans. La délibération sera préparée pour le Conseil municipal de juin. Elle sera identique et votée en même temps à Bardonnex et Perly-Certoux. Bardonnex est en train de rédiger cette délibération en collaboration avec le Service des affaires communales (SAFCO). Le prix est plus bas que celui annoncé lors des discussions, à CHF 411'645,81.-. Chaque commune en prendra la moitié en charge.

b. Présentation de la FASe

A la suite de la motion sur les subventions et des discussions en commission des finances, Mme Giuntini-Favre souhaite faire une présentation de la FASe (Fondation genevoise pour l'Animation Socioculturelle) compte tenu du montant apparaissant dans les comptes (CHF 153'946.-). Le budget annuel de la FASe est de plus de CHF 60'000'000.-. La FASe a été créée en 1998 par une loi cantonale pour unifier l'ancienne commission cantonale des centres de loisirs et de rencontre avec les maisons de quartier et autres Jardins Robinsons. Au fil du temps, la fondation a intégré d'autres structures, notamment le travail social hors murs (TSHM). On observe actuellement chez les jeunes une augmentation de la violence, de l'anxiété et des ruptures dans les parcours de formation. L'ultra-connexion, l'omniprésence des réseaux sociaux, l'émergence de l'intelligence artificielle et la propagation des fausses informations contribuent à ces problèmes. La FASe est reconnue comme une actrice clé pour soutenir la jeunesse face à l'anxiété post-Covid et aux crises climatiques et géopolitiques du moment. Les objectifs suivants pour la période 2025-2029 ont été élaborés d'entente entre la FASe et le département de la cohésion sociale :

- Mobiliser des compétences de la jeunesse (envie d'apprendre, apprentissage du collectif, appétence à la vie, altruisme...) ;
- Renforcer la cohésion sociale en combattant la stigmatisation et la discrimination par la formation, l'information, la reconnaissance des différences (liées au genre, aux origines, au handicap...) et la démocratisation de l'accès à la culture ;
- Favoriser les dynamiques dans les quartiers en mutation ;
- Renforcer la participation et l'engagement citoyen ;
- Prévention des violences.

La FASe participe à l'évolution des politiques publiques car elle a une place privilégiée entre la population et les associations, et les communes et le canton. La FASe est de plus en plus en lien avec l'école primaire. Un mercredi par mois, à midi, les élèves de Perly-Certoux vont manger, avec des accompagnants du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), à l'espace 267. Les éducateurs en profitent pour tisser des liens avec certains jeunes et pour repérer certains qui seraient en marge ou d'autre qui seraient trop en avant.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Deux équipes de TSHM travaillent dans la région de l'Aire : celle de Lancy et celle appelée B2P pour Bardonnex, Perly-Certoux et Plan-les-Ouates. Plusieurs actions sont proposées dans le canton, dont un bon nombre concernent Perly-Certoux :

- L'accueil libre. Il a lieu à l'espace 267 concerne des jeunes de 9 à 13 ans le mercredi après-midi. Ces derniers viennent sur le principe de la libre adhésion. Ils y travaillent actuellement sur le respect des règles et le vivre ensemble. Les éducateurs sont en contact avec la commune et les conseillères du cycle. Le mercredi après-midi étant bien rempli, les plus grands (16-18 ans) sont plutôt accueillis le vendredi soir. Ces grands contribuent aux petits travaux de l'espace 267 en proposant spontanément leur aide de manière bénévole le samedi et même pendant leurs vacances. 100% de ces jeunes ont grandi à Perly-Certoux. Avec quinze personnes, cet accueil est arrivé à sa fréquentation maximale vu la taille des locaux.
- Les contrats de soutien jeunes avec la commune de Plan-les-Ouates. Ils permettent des accompagnements individuels, où les jeunes et les familles peuvent exprimer leurs difficultés et parfois trouver des stages de formation.
- La présence dans les quartiers et les communes. Elle est l'essence du travail social hors murs. La commune peut appeler les TSHM quand elle a des préoccupations sur certains endroits.
- Le sport pour tous a lieu les dimanches après-midi pendant l'hiver à la salle de sport
- Les accompagnements collectifs autour de sorties, de voyages humanitaires, de projets associatifs, etc. Les jeunes participent à toute l'organisation en amont du projet et à son financement à travers notamment les stages XP (les « tri-tout » lors de certaines de nos manifestations, par exemple). L'autonomie est privilégiée.
- La promotion de la culture, actions collectives et événements (anniversaires, chasseurs de soif, etc.).
- Les animations vacances qui attirent en moyenne 80 à 100 personnes par jour. 90% des jeunes qui viennent pendant les vacances habitent à Perly-Certoux.

Mme Giuntini-Favre propose de faire venir des représentants de la FASE, comme M. Boggio, son secrétaire général, M. Musy, coordinateur de région, ou M. Vaucouleur, le responsable de l'équipe TSHM B2P, pour expliquer au Conseil municipal de manière plus détaillée le calcul des subventions pour les communes, le fonctionnement de la fondation et sa vision. Elle suggère d'organiser cette rencontre sous forme de réunion d'information en marge d'un Conseil municipal car le sujet pourrait intéresser au-delà des commissions enfance et jeunesse et finances.

Mme Corminboeuf demande si le sport du dimanche après-midi est en accès libre et s'il est ouvert uniquement aux communiers. Mme Giuntini-Favre croit savoir qu'il s'agit principalement de communiers. L'accès est libre, les jeunes viennent sans contrainte et ont facilement confiance.

Mme Corminboeuf indique que des jeunes lui ont rapporté lors de la promotion citoyenne que de nombreuses personnes de Saint-Julien venaient à ces sessions de sport. Mme Giuntini-Favre répond que la question pourra être posée aux membres de la FASE lors de leur venue.

La Présidente demande aux membres du Conseil municipal si la proposition de Mme Giuntini-Favre leur convient. La réponse est affirmative.

c. Réponse à la motion « Pour un meilleur accompagnement des seniors et des personnes en difficulté avec les outils numériques »

Mme Giuntini-Favre rappelle que Perly-Certoux est une petite administration et qu'il lui sera difficile de répondre positivement à la demande de création d'une permanence numérique. Elle souligne en revanche que Perly-Certoux est une commune riche en associations et qu'elle a déjà des partenariats au niveau cantonal pour remplir les missions évoquées dans la motion. La commune travaille avec Caritas, Pro Senectute et l'IMAD. Un local du Centre de vie intergénérationnel (CVI) a été réaffecté et pourrait servir aux rendez-vous de Pro Senectute avec certains habitants. La commune est en train de tisser des liens plus étroits avec l'IMAD dans l'idée de renforcer le réseau médico-social. Les réunions, présentées et discutées en commission Cohésion sociale et Enfances et Jeunesse, de type café-croissants par exemple, ont un but de cohésion sociale où les participants pourront, par la suite, proposer les thèmes à aborder, et donc parler s'ils le souhaitent du numérique.

L'IMAD pourra également bénéficier du bureau du CVI pour des besoins individuels. L'Aire des Seniors propose des ateliers pour aider les seniors à se familiariser et à augmenter leurs compétences avec les outils informatiques le vendredi de 10H à 11H30. Le coût est de CHF 5.- par atelier. Le Centre d'animation pour retraités (CAD) du Grand Lancy, qui appartient à l'Hospice général, propose des activités de formation en informatique en plus d'activités sociales, sportives et de loisirs. Parmi

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

les canaux de communication figurent les journaux papier. Dans les pages jaunes, les numéros de téléphone de Caritas et Pro Senectute apparaissent juste en dessous des numéros de la police cantonale. Elle convient qu'une marge de progression existe concernant les journaux.

Mme Giuntini-Favre indique que sur la base de cette présentation, les commissaires peuvent désormais informer les habitants qui les interpellent sur ce domaine. Les habitants peuvent également appeler la mairie, les collaborateurs communaux leur donneront toutes les informations.

M. Mouton ajoute que l'association Force Nouvelle, dont les bureaux se situent actuellement en ville mais vont déménager dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates, aide les personnes qui passent de la vie active à la retraite. Elle effectue notamment un accompagnement autour des outils numériques.

M. Torselletti remercie Mme Giuntini-Favre pour ses explications mais estime que celles-ci ne répondent pas à la motion, dont l'objet était de savoir ce qui est fait pour « *soutenir et collaborer avec les associations existantes* » et « *valoriser les initiatives déjà en place* ». Il regrette que le Conseil administratif n'ait pas étudié la mise en place d'une permanence numérique comme évoquée dans la motion.

Mme Giuntini-Favre répète que Perly-Certoux est une petite administration qui n'a pas les moyens de mettre en place une telle permanence. Elle veut bien prendre du temps pour étudier plus en détail cette question mais ne comprend pas exactement la demande de M. Torselletti. Concernant la valorisation et le soutien des associations, elle indique que l'Aire des Seniors est bien soutenue par la commune. Caritas et Pro Senectute sont mis en avant. Le projet avec l'IMAD est en cours.

M. Garcia Herrera rapporte avoir eu la chance de visiter la commune de Satigny la veille et remercie Mme Wasem pour cette visite. Cette commune ressemble beaucoup à Perly-Certoux au niveau des infrastructures et de la population. Satigny a justement présenté un projet de permanence pour aider la population, et pas seulement les seniors, dans ses relations numériques avec l'administration et les entreprises privées. Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment de la mairie, un étage sera libéré et aurait pu servir à ce genre d'activité. M. Garcia Herrera estime que le Conseil administratif aurait pu faire preuve de plus d'imagination et de vision pour le futur. Cette motion était une bonne occasion d'examiner des pistes, comme la création d'une salle connectée pour les concitoyens.

Mme Giuntini-Favre demande le nombre d'employés de l'administration de Satigny. M. Garcia Herrea estime ce nombre à une dizaine. Mme Wasem indique que l'administration de Satigny emploie 35 ou 36 équivalents temps plein (ETP).

Mme Giuntini-Favre remarque que cette information est à prendre en compte dans les comparaisons entre les deux communes. Elle rappelle que les habitants de Perly-Certoux peuvent appeler la mairie, qui peut les mettre en lien avec les associations concernées.

M. Torselletti estime que quand les personnes sont en difficulté, il leur est compliqué de venir demander de l'aide. Il regrette que le Conseil administratif ne prenne pas au sérieux le social dans cette commune. M. Torselletti souhaite que soit noté au procès-verbal le fait que Mme Giuntini-Favre ait « rigolé » à sa dernière remarque.

La Présidente rappelle que le respect dont elle parlait dans son intervention devait s'appliquer dans les échanges et qu'il était nécessaire que la tension descende d'un cran et remercie l'auditoire d'y prêter attention.

d. Information concernant le paiement à double de 4 lots de factures

M. Hottelier rappelle que l'administration avait indiqué, lors du précédent Conseil municipal, avoir fait une erreur en relançant des paiements qui avaient déjà été effectués. Les sommes payées en double sont en train d'être récoltées. À ce jour, 81% des sommes ont été récupérées et l'administration a bon espoir de terminer ce travail avant le prochain Conseil municipal.

e. Rapport d'audit de la SI

M. Hottelier souligne que la SI n'est toujours pas dans le patrimoine communal, la transaction n'ayant pu être réalisée avant le premier semestre 2026. Les comptes présentés sont ceux de 2025. M. Ungaro les enverra au président de la commission

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

des finances, qui pourra les partager avec les commissaires. Le résultat de l'exercice est de CHF 481'000.- avant une imposition de CHF 70'500.-, soit un résultat net de CHF 410'000.-. Le fait de réintégrer la SI dans le patrimoine communal signifie que ces CHF 70'000.- d'impôts vont disparaître et tomber dans les caisses de la commune. La commune a versé un dividende de CHF 360'000.- en 2025, le même qu'en 2024. C'est légèrement en dessous du résultat. Trois prêts sont toujours ouverts pour un montant total de CHF 15'000'000.- : un auprès de PostFinance et deux auprès de la BCGE. Ils seront reconduits dans le patrimoine communal.

Les deux prêts effectués à LGH concernent des avances sur les travaux de Little Green House : l'un pour l'aménagement des surfaces et l'autre pour le mobilier. Au 31 décembre 2025, ces prêts étaient d'environ CHF 825'000.-, sur lesquels est prélevé un intérêt d'environ CHF 19'000.-.

f. Information sur les travaux derrière la mairie

Mme Wasem rapporte que les travaux pour mettre la piste de pétanque avancent. Les différents buissons ont été enlevés suite à une demande sécuritaire car il s'agissait d'une zone où les jeunes pouvaient se cacher et consommer du protoxyde d'azote. L'idée était d'ouvrir l'espace pour avoir une vue sur cette zone. Dans le projet « Commune ouVerte », il était nécessaire d'enlever les bambous. L'idée initiale était de les remplacer par des haies mais l'espace sera finalement laissé ouvert pour la raison citée précédemment.

M. Mouton demande si les travaux sont réalisés par un jeune de la commune. Mme Wasem répond par la négative. C'est en revanche le cas pour les plantations sur le matériel noir qui a été mis pour remplir la zone d'eau derrière le parking. Ce projet a été réalisé par M. Lambert.

g. Proposition de tour de la commune et des bâtiments

M. Hottelier propose une nouvelle date pour ce tour, le samedi 5 septembre.

- La date du 5 septembre est approuvée.

Mme Wasem indique que la commission des bâtiments a déjà effectué cette visite. Il y a beaucoup de choses à voir entre les bâtiments et le tour de la commune. Elle propose aux conseillers municipaux qui auraient des envies particulières de les faire remonter afin d'adapter le tour, voire de faire des groupes en fonction des intérêts de chacun.

2. Réponses aux questions

- a. Légalité du rajout de la partie « subventions » sur la délibération n° 12-2026, point 4.

M. Hottelier rappelle qu'un débat a eu lieu au sujet de la subvention de l'éclairage du Tennis Club Perly-Certoux. L'administration a vérifié si la manière de procéder était bien légale. Cela a été confirmé car le rajout n'a aucune influence sur le crédit voté, il s'agit uniquement d'un aspect comptable.

M. Serrano demande ce qu'il se serait passé si la délibération avait été votée sans la remarque. M. Hottelier répond que cela aurait été possible. Dans ce cas, il aurait fallu faire revoter la façon de comptabiliser cette subvention au moment où elle sera touchée, ce qui n'est pas encore le cas.

M. Serrano souligne que le cafouillage autour de cette subvention a été perturbant. M. Hottelier présente les excuses de l'administration pour ce désagrément.

F. Propositions individuelles et questions

M. Hilty a envoyé une proposition au Conseil municipal. Mme. Wasem lui a fait remarquer que ces demandes passent par le site Internet, ce qu'il ne savait pas. Pour respecter le cadre en place, il propose d'aller lui-même voir M. Zaltron pour l'informer qu'il a jusqu'au 31 mai pour faire sa demande sur le site Internet. Cette demande suivra le cheminement standard. M. Hilty en profite pour revenir sur le règlement du Conseil municipal. Il remercie les membres de la commission pour leur contribution, l'ancienne législature, M. Ungaro, M. Nierlé et M. Tessari qui a tout dernièrement relu le texte et transmis des

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

remarques très pertinentes. M. Hilty espère que ce règlement va aider le Conseil municipal à être beaucoup plus efficient dans sa manière de travailler. Il propose de dissoudre cette commission ad hoc, qui n'a plus lieu d'être.

- **La dissolution de la commission ad hoc sur le règlement du Conseil municipal est approuvée à l'unanimité des voix (18).**

M. Garcia Herrera rappelle que le tournoi de pétanque des élus a lieu samedi et que cinq élus de la commune y participent.

M. Serrano annonce que la commune reçoit le week-end du 6-7 juin les championnats genevois de gymnastique, catégories C1 à C4. L'organisation a besoin de bénévoles.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la séance du Conseil municipal à 21h10.

La Présidente
Bénédicte de Raemy

Le Vice-président
Anthony Serrano

Le Secrétaire
Giuseppe Ungaro